

---

Adresse de la société populaire de Saint-Quentin (Aisne) qui félicite la Convention sur son décret qui abolit l'esclavage des nègres, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Saint-Quentin (Aisne) qui félicite la Convention sur son décret qui abolit l'esclavage des nègres, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 616-617;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_35298\\_t1\\_0616\\_0000\\_21](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35298_t1_0616_0000_21)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

pas sont sorties. La séance est levée, le commissaire a applaudi aux silences et aux motions que l'on a fait. L'on a chanté l'hymne des Marseillais.

Vive la République.

LAGARDE (*présid.*), SAGUARD (*secrét.*),  
ROCHEGUDE (*secrét.*),  
CAMILLE (*v.-présid.*).

## 40

La section du Contrat-Social invite la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à l'entière extermination de la tyrannie. Elle demande une députation pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Lepelletier et Marat.

Renvoi au comité des dépêches, chargé de recueillir les vœux des communes : le bureau est chargé de nommer la députation demandée (1).

## 41

La municipalité de Lodève annonce l'envoi de 454 marcs d'argent à la Monnaie de Montpellier. Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Lodève, 16 pluiv. II] (3)

« Citoyen président ,

Nous aussi nous avons rendu hommage à la Raison; les citoyens de Lodève ont abjuré le fanatisme, ils en déposent les hochets sur l'autel de la patrie. 454 marcs d'argent vont à la monnaie de Montpellier, 2,226 livres de cuivre vont augmenter le nombre des bouches à feu, qui doivent vomir la mort des tyrans et leurs supports. Nos chemises, nos roupes, nos marmites sont dans les camps. Vive la république une et indivisible. S. et F. »

E. MOREL (*maire*), CLAPARÈDE (*agent nat.*),  
VINAS (*secrét.*).

(*Applaudi.*) (4).

## 42

L'administration de police de Paris fait passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du 20 pluviôse : il se monte à 5,426 (5).

## 43

L'agent national près le district de Mâcon annonce que le montant des ventes de biens des émigrés est de 327,320 l. pour la dernière décade, et que l'estimation n'étoit que de 97,051 l.

(1) P.V., XXXI, 207. *B<sup>in</sup>*, 24 pluiv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXI, 207. *B<sup>in</sup>*, 24 pluiv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 291, pl. 925, p. 5.

(4) *J. Sablier*, n° 1137.

(5) P.V., XXXI, 207. *Mess. soir*, n° 544. Il semble qu'il faille lire 22 pluiv. au lieu de 20 pluiv. (*B<sup>in</sup>*, 24 pluiv.).

1 s. : il demande que, suivant des formes simples, les municipalités soient autorisées à faire des acquisitions pour des défenseurs de la République absents. La Raison, ajoute-t-il, fait des progrès rapides; la même activité se manifeste dans tous les travaux ordonnés pour l'équipement de nos frères d'armes. Il demande aussi des subsistances.

Renvoi à la commission des subsistances, et pour ce qui concerne les effets d'équipement, renvoyé au comité de la guerre (1).

L'agent national près le district de Mâcon, écrit que la société populaire de cette commune a monté et équipé trois cavaliers qu'elle désire voir placer parmi les carabiniers.

La société populaire de Cluny en a fourni un.

Le montant des estimations des biens des émigrés, pendant la dernière décade, étoit de 97.051 l. 1 s.; le montant de ventes est de 327.320 liv. Beaucoup de braves sans-culottes achètent, mais peu de riches propriétaires. Différentes communes du district de Mâcon ont remis au magasin du district 3.524 chemises pour les défenseurs de la Patrie. Depuis plus de deux mois, les vases soi-disant sacrés, ont été remis volontairement par les habitants des communes en offrande à la Patrie. La plupart des chevaux assignés à ce district, par les lois des 17 et 27 vendémiaire, ont été envoyés au chef-lieu de division indiqué : le reste est sur le point de partir.

Les équipements sont aussi en pleine activité; il y a de disponible les articles suivants : 2.699 habits, 5.223 vestes, 4.189 culottes, 15.483 cols, 3.820 chemises, 8.090 paires de guêtres, 200 sacs à dos en toile, 1.100 sacs à tente en toile, 530 chapeaux, 60 bonnets de police, 2.000 paires de souliers. La brave jeunesse de Mâcon donne aussi des exemples de patriotisme; elle s'exerce déjà aux armes, et récite, aux séances de la Société populaire, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen; enfin, la Raison fait des progrès rapides, et la religion des ci-devant prêtres est mise au rang des vieux péchés (2).

## 44

La société populaire de Saint-Quentin, département de l'Aisne, félicite la Convention sur le décret qui a réalisé la Déclaration des droits en faveur des nègres : elle a éprouvé le plus vif enthousiasme en apprenant ce décret, et a député à l'instant plusieurs de ses membres vers un nègre habitant de cette commune, et l'a admis au nombre de ses membres.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[St-Quentin, 20 pluiv. II] (4)

« Législateurs,

Votre décret du 16 de ce mois a lancé la liberté

(1) P.V., XXXI, 207. *J. Sablier*, n° 1137; *Ann. patr.*, n° 408; *J. Fr.*, n° 507; *M.U.*, XXXVI, 396.

(2) *B<sup>in</sup>*, 24 pluiv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXI, 207, 208.

(4) C 292, pl. 941, p. 8. Reproduit dans *B<sup>in</sup>*, 24 pluiv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); *Audit. nat.*, n° 508. Extraits dans *C. Eg.*, n° 544; *M.U.*, XXXVI, 396. Mention dans *J. Sablier*, n° 1137; *J. Fr.*, n° 507; *Ann. patr.*, n° 408.

(comme dit Danton) dans l'univers, et l'Anglais est mort. Cette loi à jamais mémorable dans les annales de l'humanité, abolit l'esclavage dans les deux Indes : elle élève à la dignité d'hommes sept cent mille nègres répandus dans nos colonies; elle les associe à la souveraineté du peuple français; elle répand le bonheur sur la génération présente, et encore plus sur les générations futures en y ressuscitant l'humanité, la fraternité et la paternité.

En voyant deux hommes de couleur, députés de Saint-Domingue, s'embrasser au sein de la Convention nationale, en voyant ce Sénat du monde les embrasser tour à tour, en voyant la négresse tomber évanouie dans les tribunes, pleurer de joie parmi vous, Législateurs, et nous aussi, nous avons goûté le plaisir inexprimable de répandre des larmes. Nous avons député vers un nègre habitant de la commune de Saint-Quentin avec invitation de se rendre à notre séance, le président lui a donné le baiser fraternel pour les sept cent mille nègres de nos colonies et il l'a proclamé membre de la société au milieu des plus vifs applaudissements et des cris répétés de Vive la République, Vive la Montagne, Vive la Liberté ».

TALBEAU (présid.), ne sachant ni lire, ni écrire, a fait sa marque; FAVREAU (secrét.),  
PAILLET-CARRÉ (secrét.).

(Applaudissements.)

## 45

Le citoyen Gaspard Hugues, de Marseille, annonce qu'il a fait passer à la monnaie de cette ville 36 marcs 1 gros d'argenterie dont il joint le récépissé : il destine cette offrande aux veuves et aux enfans des défenseurs de la patrie morts sur les murs de l'infâme Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des dépêches (1).

[Marseille, 13 pluv II] (2)

Mon âge ne me permet pas de servir la patrie de mon bras, mais trop heureux de pouvoir lui faire quelques sacrifices, j'ai envoyé à la monnaie de cette commune, 36 marcs d'argenterie, (valant 1806 liv.). Mon dessein n'est pas d'en recevoir ! Je destine cette offrande aux veuves et aux enfans des défenseurs de la patrie, morts sous les murs de l'infâme ville de Toulon. Que la Convention reste à son poste, il reste des ennemis à vaincre, de bonnes lois à faire. Le peuple lui a confié le soin de son bonheur : elle ne doit se séparer que lorsqu'elle aura terminé son ouvrage.

## 46

Jacques Hugues, de Marseille, donne à la patrie et fait passer également à la Monnaie de

(1) P.V., XXXI, 208. B<sup>in</sup>, 24 pluv. (1<sup>er</sup> suppl.); Ann. patr., n<sup>o</sup> 408; J. Fr., n<sup>o</sup> 507; M.U., XXXVI, 395.

(2) J. Matin, n<sup>o</sup> 552.

cette ville 25 marcs 4 onces 6 gros d'argenterie, pour la valeur en être distribuée aux veuves et enfans des braves défenseurs de la patrie morts sous les murs de l'infâme Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des dépêches (1).

## 47

Le district de Montagne-sur-Mer annonce que dans le courant du mois nivose, on a vendu dans son arrondissement pour 321,910 l. de biens d'émigrés, estimés seulement 149,910 l.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montagne-sur-Mer, 9 pluv. II] (3)

« Représentants,

La dernière corde qui tenait encore l'arc des aristocrates bandée contre les patriotes, est enfin cassée; ils croyaient que les républicains n'auraient point osé acheter des biens d'émigrés, du moins tous ces scélérats ont fait jouer tous les ressorts imaginables pour en empêcher la vente, mais rien n'a pu aveugler les amis de la patrie et ce qui suit en est une preuve convaincante. Nous avons vendus dans le courant du mois de nivose pour 321.250 l. de biens d'émigrés, estimés seulement 149.910 l. Ça va et ça ira, vive la République, Vive la Montagne et les sans culottes qui la défendent ».

BRAZIER (présid.), Ch. PREVOST, BOIVIN,  
DYVINCOURT

## 48

Les autorités constituées et la société populaire de Pont-sur-Rhône, ci-devant Saint-Esprit, félicitent la Convention, et l'invitent à continuer ses grands travaux. Plus de prêtres, plus de rois, est la devise de ces citoyens et l'abrégé de leurs vœux. A l'adresse est joint l'état de la quantité d'or, vermeil et argent envoyé de Pont-sur-Rhône à la monnaie de Montpellier, montant à 829 marcs; plus, en laiton et cuivre, 745 l. Cet état est suivi de la note des autres effets d'armement et d'équipement fournis par la société populaire de Pont-sur-Rhône pendant le mois dernier.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Pont-sur-Rhône, 16 pluv. II] (5)

« Représentants,

Nous avons renversé les autels du fanatisme et du mensonge superstitieux, pour en ériger à la Patrie et à l'humanité. Le peuple de notre

(1) P.V., XXXI, 208. B<sup>in</sup>, 24 pluv. (1<sup>er</sup> suppl.).

(2) P.V., XXXI, 208. B<sup>in</sup>, 24 pluv. (1<sup>er</sup> suppl.). Mention dans M.U., XXXVI, 396; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1137.

(3) C 291, pl. 933, p. 18.  
(4) P.V., XXXI, 208. B<sup>in</sup>, 24 pluv. (1<sup>er</sup> suppl.). Mention dans J. Sablier, n<sup>o</sup> 1137.

(5) C 292, pl. 941, p. 10 à 13. Lettre d'envoi, datée du 16 pluv. et signée Dousset (présid.).